

Le 8 septembre 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le huitième jour de septembre deux mille quinze à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
M. Denis Blier, conseiller siège no 3
Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4
M. Pascal Brulé, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2015
- 5.0 Correspondance et suivi
- 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
- 7.0 Avis de motion
- 8.0 Offre d'achat – Comité de développement
- 9.0 Gros encombrants
- 10.0 Achat banque d'heures - Infotech
- 11.0 Club les neiges Lystania
- 12.0 CCU – Ferme Lucky SENC
- 13.0 Appui CPTAQ – M. Fernand Bédard
- 14.0 Appui CPTAQ – Mme Suzie St-Amand
- 15.0 Appui CPTAQ – Ferme Louisevale SENC
- 16.0 Travaux nouvelle rue – rang St-Louis Ouest
- 17.0 Comptes à payer
- 18.0 Varia
- 19.0 Questions de l'assemblée
- 20.0 Levée de la séance

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard fait fonction de secrétaire.

R15-09-128
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R15-09-129
Intervertir les
points

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

R15-09-130
Procès-verbal
du 10 août 2015

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2015.

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2015 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Le 8 septembre 2015

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Donald Laliberté donne un avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'acquisition de terrains situés dans le rang St-Louis Ouest.

R15-09-131
Offre d'achat -
terrains

ATTENDU QUE la municipalité veut se porter acquéreur des terrains appartenant au Comité de développement économique de Notre-Dame-de-Lourdes;
Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une offre d'achat au montant de \$ 199,775.24.

ADOPTÉE

R15-09-132
Gros encombrants

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens de la municipalité demandent une collecte bi-annuelle des gros encombrants;
CONSIDÉRANT les coûts annuels de collecte des gros encombrants au montant de \$ 1672.80 par année avec l'entreprise ORAPÉ;
CONSIDÉRANT les coûts qui sont moins élevés sur la soumission de Gaudreau environnement;
Il est proposé par Monsieur Pascal Brulé et résolu à l'unanimité des conseillers d'annuler l'entente relative aux gros encombrants avec ORAPÉ, en date du 31 décembre 2015, selon les modalités de résiliation prévues à l'entente et d'octroyer le contrat à Gaudreau Environnement pour l'année 2016 au montant de mille deux cent trente-six dollars (\$ 1 236.00), plus taxes, et ce, pour une collecte bi-annuelle.

ADOPTÉE

R15-09-133
Achat banque
d'heures -
Infotech

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a besoin des services d'Infotech concernant le fonctionnement du logiciel de gestion municipale;
CONSIDÉRANT QUE certaines formations sont requises pour la bonne marche de ce logiciel et que des mises à jour sont requises;
Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat d'une banque de 14 heures au coût de mille cinquante dollars (1 050.00 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

R15-09-134
Club les Neiges
Lystania

CONSIDÉRANT QUE le Club les neiges Lystania demande l'autorisation pour un droit de traverse de motoneiges sur le rang 1, face aux lots nos : 4018821 et 4240906, du cadastre du Québec -- (appartenant à Madame Françoise Guay);
CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient à aucun règlement municipal;
Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le droit de traverse pour les motoneiges tel que demandé et d'aviser le demandeur que la signalisation et l'entretien du ou des ponceaux ou autres seront à leurs frais.

ADOPTÉE

R15-09-135
CCU -
Ferme Lucky SENC

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande de dérogation mineure # 2015-0908;
Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure de Ferme Lucky SENC, 1055, rang St-Pierre Est Notre-Dame-de-Lourdes.
Copie signée de la dérogation est déposée aux archives de la municipalité.

ADOPTÉE

Le 8 septembre 2015

R15-09-136
Appui CPTAQ -
M. Fernand Bédard

ATTENDU QUE la demande de M. Fernand Bédard de conserver ce lieu en foin pour son bétail sur le terrain du lot 4018693 ne contrevient pas à aucun règlement municipal;

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande d'aliénation et de lotissement, adressée à la CPTAQ de la part de M. Fernand Bédard.

ADOPTÉE

R15-09-137
Appui CPTAQ -
Mme Suzie
St-Amand

ATTENDU QUE la demande de Mme Suzie St-Amand d'acheter le terrain derrière sa propriété pour ne pas endommager leur tuyau d'égouttement sur le lot 4018689 ne contrevient pas à aucun règlement municipal;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande d'aliénation et de lotissement, adressée à la CPTAQ de la part de Mme Suzie St-Amand.

ADOPTÉE

R15-09-138
Appui CPTAQ -
Ferme Louisevale
SENC

ATTENDU QUE la demande de Ferme Louisevale SENC de séparer les lots 4016326 et 4016327 et de conserver le boisé d'une superficie de 89,6 hectares ne contrevient pas à aucun règlement municipal;

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande d'aliénation, adressée à la CPTAQ de la part de Ferme Louisevale SENC.

ADOPTÉE

R15-09-139
Travaux nouvelle rue
Rang Saint-Louis

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit aménager les infrastructures pour la construction d'une nouvelle rue;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prend en charge en régie la construction des dites infrastructures de la nouvelle rue;

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un montant de soixante mille dollars (\$ 60,000.00) pour la construction de ces infrastructures.

QUE ce montant soit pris à même le montant des ventes de terrains.

ADOPTÉE

R15-09-140
Comptes à payer

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de deux cent quarante quatre mille deux cent cinquante et un dollars et trente-sept sous (244 251.37 \$), et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Varia :

Aucun point.

Questions de l'assemblée :

La période des questions s'ouvre à 20h25 et se termine à 20h28.

R15-09-141
Levée de la
séance

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h28.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale / secrétaire trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales